L'ABEILLE

—DE LA—

NOUVELLE-ORLEANS

Journal Quotidien

—AVEC UNE—

EDITION HEBDOMADAIRE

—Paraissant le—

SAMEDI MATIN

—ET—

Renfermant toutes les Matières Publiées pendant la Semaine dans l'Edition Quotidienne.

Edition Hebdomadaire

Un An	$3 00
Six Mois	1 50
Quatre Mois	1 00

Un s'abonne à la Semaine avec les Porteurs et le Marchands de Journaux.

L'ABEILLE

Publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales :

Des dépêches Télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'étranger ;

Un Bulletin Maritime ;

Une liste des Navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans ;

Une liste des Navires dans le port de la Nouvelle-Orléans

Un Bulletin Financier ;

Un Bulletin Commercial ;

Les heures de départ et d'arrivée des trains de chemins de fer

Les jours de départ des bateaux à vapeur.

L'ABEILLE

Bureaux et Ateliers,

323 - CHARTRES - 323

L'EDITION HEBDOMADAIRE,

Réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine, compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe

Bureaux et Ateliers,

323 RUE DE CHARTRES,

Entre Conti et Bienville

VENTES A L'ENCAN.

E. Randolph Gurley

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Emplacement pour Manufactures.

L'ILET

Des rues Edinburgh, Palm (autrefois Seizième) Short et Fern (autrefois Washington).

FAISANT FACE A "L'ILLINOIS CENTRAL R. R."

UNE GRANDE PORTION DE TERRE FAISANT FACE AU NOUVEAU BASSIN.

Ilet de la rue Delord, ou Chemin Coquillé du Nouveau Bassin, Monroe Léonidas et Pear (autrefois Dix-neuvième).

La ligne des cars électriques de l'avenue Napoléon passe devant la propriété.

La Bâtisse à Deux Etages, No **1018** Rue Magnolia,

Occupée comme Demeure et Bureau.

Bâtisse à Un Etage, No **1020** Rue Magnolia,

Avec allée pour voiture sur le côté et écurie dans le fond.

Cottage Elevé, No **1024** Rue Magnolia.

Cottage Simple No **2219** Rue Sud Liberté

Cottage Double, Nos **3716** et **3718** Rue Laurel,

Entre les rues Peniston et Amélia.

Dans l'affaire de D. Negrotto, Jr, vs John B. Negrotto et als.

No 72,910 Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division D.

PAR E. RANDOLPH GURLEY, Encanteur — Bureau 727 rue Common—JEUDI, le 4 août 1904, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu et conformément à un jugement rendu le 19e jour de mai 1904 et signé le 21e jour de mai 1924 par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D et deux ordres de la même Cour, dans le même procès, datés respectivement le 13 juin et le 17 juin 1904, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir :

1 Une certaine portion de terre dans le septième district de cette ville bornée par les rues Edinburgh Fern (autrefois Washington) Short et Palm (autrefois Seizième). Ladite portion mesurant 275 pieds 2 pouces 2 lignes à la rue Short, 27 pieds 11 pouces 6 lignes sur une ligne diagonale sur le côté le plus près de la rue Edinburgh.

2 Une certaine portion de terre dans le septième district de cette ville bornée par les rues Edinburgh Fern (autrefois Washington), Short et Palm (autrefois Seizième). Ladite portion mesurant 275 pieds à la rue Edinburgh 111 pieds 10 pouces à la rue Fern, 62 pieds 1 pouce à la rue Short et 279 pieds 5 pouces 4 lignes sur une ligne diagonale sur le côté le plus près de la rue Edinburgh.

3 Une certaine portion de terre dans le septième district de cette ville bornée par les rues Edinburgh Fern (autrefois Washington), Short et Palm (autrefois Seizième). Ladite portion mesurant 275 pieds à la rue Edinburgh 111 pieds 10 pouces à la rue Fern, 62 pieds 1 pouce à la rue Short et 279 pieds 5 pouces 4 lignes sur une ligne diagonale sur le côté le plus près de la rue Palm.

3e Une certaine portion de morceau triangulaire de terre dans le septième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Monroe Léonidas Delord ou Chemin Coquillé du Nouveau Bassin et Pear (autrefois rue Dix-neuvième). Ladite portion de terre mesurant 274 pieds 9 pouces à la rue Delord ou le Chemin Coquillé 251 pieds 3 pouces 3 lignes à la rue Monroe, 240 pieds 1 pouce 5 lignes à la rue Pear et 117 pieds 9 pouces 7 lignes sur la ligne la plus près de la rue Léonidas.

4 Un certain lot de terre dans le sixième district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Laurel Jersey, ou Annonciation Peniston et Amélia, désigné comme lot No 5 dans l'ilet 153, lequel dit lot mesurant 29 pieds 2 pouces de face à la rue Laurel sur une profondeur de 110 pieds et 29 pieds 2 pouces et 4 lignes de largeur dans le fond, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, etc., y appartenant.

Les améliorations comprennent le cottage double de deux chambres et cuisine de chaque côté et étant connu par les numéros municipaux 371[illegible] et 371[illegible] rue Laurel.

5 Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, etc., y appartenant, dans le quatrième district de cette ville, dans l'ilet No 348 borné par les rues Liberté Howard, Philip et Jackson, désigné par le No 10 le quel dit lot mesurant 30 pieds de face à la rue Liberté sur une profondeur de 120 pieds. Les améliorations comprenant le joli cottage simple avec quatre chambres, cour sur le côté, hangar, etc., portant le No municipal 2219 rue S. Liberté.

6 Trois certains lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits voies etc., y appartenant, situés dans le premier district de cette ville dans l'ilet formant les rues Magnolia Louis et Euphrosine désignés par les Nos 11, 12 et 13 mesurant chacun 23 pieds de face à la rue Magnolia sur 126 pieds 7 pouces et 2 lignes de profondeur entre lignes égales et parallèles.

Les améliorations comprenant la bâtisse à deux étages avec quatre chambres portant le No municipal 1018, la bâtisse à un étage avec allée de côté pour voiture et écurie dans le fond, connue comme le No 1020. Et le cottage élevé avec quatre chambres portant le No municipal 1024 rue Magnolia entre Calliope et Euphrosine. Lot 11 et 12 portant les Nos municipaux 1024 et 1020 rue Magnolia avec les améliorations qui s'y trouvent seront vendus ensemble, et le lot No 13 portant le No municipal 1018 rue Magnolia avec les améliorations qui s'y trouvent sera vendu séparément.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance, s'il y en a, devant être démontrée par des billets à recevoir de l'acquéreur ou des acquéreurs, payables en un et deux ans de date après la date de l'adjudication avec intérêt au taux de huit pour cent par an de la date des dits billets jusqu'au paiement. Le paiement des dits billets devant être garanti par le de vendeur et privilège sur la propriété vendue et toutes les clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur ou les acquéreurs devant assumer les taxes pour 1904, et faire un dépôt de 10 pour cent au moment de l'adjudication.

Les actes de vente pardevant Andrew H Wilson notaire aux frais des acquéreurs.

E RANDOLPH GURLEY, Encanteur.

J Zach Spearing avocat.
26 juin—26—juil 3 10 17 31—août 4

Jacob A. Reinach.

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE

No 71,317 - Division B.

Mme Catherine Duivin vs Mme Catherine Finly, femme de Heisdore Le Court et al.

PAR JACOB A. REINACH, encanteur—Bureau No 304 rue Baronne.—JEUDI, le 4 août 1904, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu et conformément à un jugement rendu le 17 juin 1904 et signé le 23 juin 1904 par l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée la propriété ci après décrite, à savoir—

1 Un certain lot de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent toutes les droits, voies, privilèges et dépendances la dessus y appartenant, ou de quelque façon en dépendant, situé dans la Cinquième District de cette ville, désigné comme lot No Un, de l'ilet No Trois, maintenant No Quarante-trois, borné par les rues Patterson et Thayer et les avenues Pacifique et Elmire, d'après un plan fait par W. T. Thompson, voyer, le 17 mars 1849, déposé en l'étude de James Graham anciennement notaire en cette ville, ledit lot mesurant en mesure américaine, vingt sept pieds six pouces de face à la rue Patterson et courant au travers de la rue Thayer, sur laquelle il a la même mesure, et cent soixante dix huit pieds quatre pouces et quatre lignes de profondeur et façade à l'avenue Pacifique, et cent quatre vingt pieds sept pouces et une ligne de profondeur sur la ligne du coté opposé contigu au lot No deux.

2 Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances s'appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le cinquième district de cette ville, désigné comme lot No deux de l'ilet No Trois maintenant No Quarante trois d'après le plan de C. U. Lewis voyer de cette ville, daté juin 1846 et annexé à un acte de vente passé pardevant W. J. Castan, autrefois un notaire en cette ville. Ledit lot mesurant en mesure américaine vingt sept pieds six pouces de face à la rue Patterson sur une profondeur de cent quatre vingt pieds sept pouces et une ligne sur la ligne du lot No un et cent quatre vingt deux pieds neuf pouces et six lignes sur la ligne du lot No trois. Ledit ilet No Trois, maintenant Quarante trois et borné par les avenues Pacifique et Elmire et les rues Patterson et Thayer.

Termes et conditions à savoir Un tiers ou plus comptant et la balance s'il y en a en un et deux ans de un et deux ans à l'option de l'acquéreur la portion de crédit de la vente devant être représentée par des billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés portant huit pour cent d'intérêt par an de date de l'adjudication jusqu'au paiement garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue avec la clause de non aliénando et toutes les autres clauses usuelles de sécurité le tout devant être assurés par l'acquéreur et la police d'assurance devant être transférée au porteur des billets. L'acquéreur devant payer au moins dix pour cent au moment de l'adjudication. Les actes de vente pardevant Edwin H. Seymour, notaire, aux frais de l'acquéreur.

N. E. Montgomery avocat pour le plaignant
P. F. Hennessey avocat pour les défendeurs.

—3 10 17 24 31—août 4

E. A. ANDRIEU

—Successeur de—

ROCHEREAU & ANDRIEU

AGENT D'AFFAIRES.

628 rue Gravier.

Rennyson & Rufer.

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété du Deuxième District.

Cottage simple avec cinq chambres, 1833 rue Ste Anne, entre les rues Derbigny et Roman, l'ilet de la rue Dumaine.

Dans l'affaire de la succession de feu Joseph Kaufmann.

No 73 184—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C.

EN vertu d'un ordre daté et signé le 24 juin 1904, par l'Honorable John St Paul, juge de la Division C de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, nous procéderons à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne, le MERCREDI, 3 août 1904, à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir :

Une certaine portion de terre, et etc., située dans le deuxième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Ste Anne, Roman, Dumaine et Derbigny, désignée par la lettre (F) sur un plan fait par J. A. D'Hemécourt, le 10 avril 1861, et annexé à un acte passé le 18me jour de mai 1867, pardevant Amédée Ducatel notaire en cette ville. Ledit lot mesurant 20 pieds de face à la rue Ste Anne sur une profondeur de 117 pieds 2 pouces et 7 lignes, entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant. Les taxes pour l'année 1904 devant être payées par l'acquéreur. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant J. Watt Duffy, notaire au dépôt de 10 0/0 au moment de l'adjudication.

I. B. RENNYSON, Encanteur.

28juin—28—juil 10 17 31—août 3

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété de valeur améliorée du Sixième District

Portant le numéro municipal 5012 rue Preston.

Union Homestead Association vs Charles Burkhardt

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans. No 73,758—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne entre les rues Gravier et Union, dans le Premier District de cette ville JEUDI, le 4 août 1904, à midi, de la propriété ci après décrite à savoir

Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits voies, privilèges et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant situé dans le quatrième district de la ville de la Nouvelle Orléans (autrefois Bloomingdale paroisse de Jefferson) dans l'ilet borné par les rues Tchoupitoulas ou Levée, Preston et Alonzo et l'avenue State désigné comme lot No 20 sur un plan de C. H. Pugh, voyer daté le 17 mai 1873, ledit lot mesurant trente pieds six pouces de face à la rue Preston, trente deux pieds onze pouces et sept lignes de largeur dans le fond sur une profondeur de cent cinquante pieds sur la ligne du côté du lot No 19 et cent cinquante pieds six lignes sur le côté plus près de la rue Alonzo.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les deux.

H. B. McMURRAY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans

Carroll & Carroll avocats pour la plaignante.
1 juil—1 8 15 23 29—août 4

VENTES A L'ENCAN

Peter Gallagher.

—:o:—

LUNDI, 18 JUILLET 1904

Le Contenu du No 518 de la Rue de Chartres,

Consistant en Machines, Outils et Bois de Charpente.

Succession de M. J. Leroy, Jr.

No 73,348—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division C.

Il sera vendu au No 518 rue Chartres, la propriété mobilière ci dessous décrite, en vertu de l'ordre suivant signé par l'Hon. John St Paul, juge, en date le 6 juillet 1904.

ORDRE

Que le petit-fils de Germain Leroy Jr. administrateur en cette affaire, soit autorisé de vendre lui même ou par l'intermédiaire d'un encanteur quelconque devant être par lui désigné le contenu de la boutique No 518 rue de Chartres, consistant en machines, outils, bois de charpente, etc., plus complètement décrits dans un inventaire en cour, fait par Chas T. Soniat, notaire, le 9 mai 1904, pour du comptant et en conformité avec la loi.

PETER GALLAGHER, Encanteur
No 846 rue Commune.

Chas F. Claiborne, avocat
7 juil—7 10 14 18

ANNONCE JUDICIAIRE

SUCCESSION DE JOSEPH DAVIS

No 72,542 Cour Civile de District, Division D.

COTTAGE SIMPLE.

1208 rue Lafayette.

PAR PETER GALLAGHER, encanteur—No 846 rue Commune—MARDI le 16 août 1904.—En vertu d'un ordre de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, l'Hon. W. B. Sommerville, juge daté et signé le 8 juillet 1904, à moi adressé, ordonnant la vente à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, la propriété ci après décrite, à savoir—

Une certaine portion de terre, ensemble avec tous les droits voies, améliorations et dépendances qui s'y trouvent y appartenant ou de quelque façon en dépendant située dans le Premier District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Lafayette, Howard, Périllat et Freret, désignée par le No 8, sur un plan déposé en l'étude de A. Mazureau, ancien notaire, en cette ville, lequel dit lot mesurant 17 9" de face à la rue Lafayette sur une profondeur de 120' sur la ligne de côté la plus près de la rue Howard et 118' de profondeur sur la ligne opposée la plus près de la rue Freret, mesure américaine.

Conditions—Comptant. L'acte de vente par devant Robert J. Maloney, notaire aux frais de l'acquéreur. L'acquéreur devant faire un dépôt de dix pour cent au moment de l'adjudication et devant assumer les taxes de 1904.

PETER GALLAGHER, Encanteur
Robt J. Maloney, Mr. L. Neuhauser, avocats.

12 juil—12 17 24 31—août 7 14 16

Spear, Escoffier & Spear.

ANNONCE JUDICIAIRE

Gentil cottage élevé presque neuf,

825 RUE DUBLIN,

Entre les rues Burthe et Maple.

Successions de Emile Gardette et Marie Roy, sa femme.

Anatole Gardette et als vs Camille Gatto, un mineur.

No 73 650—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A.

PAR SPEAR, ESCOFFIER & SPEAR—Ventes J. Spear, Encanteur—Bureau 862 rue Perdido—MERCREDI le 3 août 1904 à midi, il sera vendu à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, en vertu de et conformément à un jugement lu et rendu en pleine cour le 24 juin 1904, jugement signé en pleine cour le 30 juin 1904 par l'Honorable John St Paul, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis juge de la Division A absent pour cause de maladie, la propriété ci après décrite dans l'affaire ci dessus intitulée, à savoir

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans dans le carré d'ilet No 93, borné par les rues Dublin, avenue Carolton, Burthe et Maple (anciennement Seconde), mesurant, d'après le titre, 29 pieds, plus ou moins, de face à la rue Dublin par 115 pieds de profondeur entre lignes parallèles, ledit lot commence à une distance de 91 pieds de l'encoignure des rues Burthe et Dublin, et d'après un croquis actuel d'arpentage fait par D. E. Sagesse, député-voyer en date du 17 juin 1904 ledit lot mesure 30 pieds de face à la rue Dublin sur 115 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Etant la même propriété acquise par Emile Gardette en héritage de la succession de Juliette Hartier veuve d'Emile Gardette, Senior, d'après un jugement de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, le 1er octobre 1895.

Enregistré au Bureau des Transferts, livre 156, page 743, le 2 octobre 1895.

Les améliorations comprennent un joli cottage presque neuf élevé sur piliers en briques, retiré de la rue, ayant quatre chambres, cabinet, galerie de devant, cuisine, citerne, lieu d'aisance, hangar, etc., désigné par le numéro 825 rue Dublin.

Termes et conditions—La moitié ou plus comptant et la balance à un crédit de un an et deux ans à l'option de l'acquéreur, en billets portant 6 pour cent d'intérêt par an de la date du passage de l'acte de vente jusqu'au paiement, garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur. L'acte de vente devant contenir la clause de non aliénando et de vente sans estimation. 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer le paiement des billets et toutes les autres clauses usuelles de sécurité contenues dans les actes de vente. L'acquéreur devant assurer les améliorations pour le montant du crédit accepter la police d'assurance rembourser la prime non expirée et transférer ladite police au porteur des billets et d'assumer de payer en sus du prix de l'adjudication les taxes de 1904 et de déposer avec l'encanteur 10 0/0 du prix au moment de l'adjudication et d'avoir droit au loyer seulement à partir du jour de la signature de l'acte de vente.

Acte de vente pardevant M. T. Soniat, notaire public aux frais de l'acquéreur.

Charles J. Soniat avocat.
3 juil—3 10 17 24 31—août 3

Jas. A. Brennan

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

LOT VACANT A ALGER.

Succession de Morgan Wattigny—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A No 73,043. Il sera vendu à l'enchère publique MARDI le 2 août 1904, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne.

PAR JAS. A. BRENNAN, Encanteur—Bureau, 733 rue Union, en vertu d'un ordre daté et signé le 29 juin 1904, par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge, dans l'affaire dessus intitulée, la propriété ci après décrite à savoir—

Un lot de terre non numéroté, désigné par le No un, situé dans le cinquième district de cette ville, dans l'ilet borné par la rue Jackson (maintenant Cavenne Sitelli) les rues Homer, Elmire et Onostipot (maintenant rue Bellerville), mesurant trente deux (32) pieds onze pouces et cinq (5") lignes de face à la rue Chestnut (maintenant rue Bellerville), sur une profondeur de façade à la rue Jackson, de cent vingt (120) pieds desquelles deux pieds forment l'encoignure.

Conditions—Comptant, l'acquéreur payant les taxes de 1904. L'acte de vente pardevant W. J. Hennessey, notaire, un dépôt de 10 pour cent au moment de la vente.

P. F. Hennessey avocat.
2 juil—2 9 16 23 30—août 2

VENTES A L'ENCAN

Friedrichs & Redersheimer.

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE

Le produit magasin et résidence en bois à deux étages couvert en ardoises Nos 1300 et 1302 rue TOURO, angle de la rue Urquhart.

Et le morceau de choix pour bâtir, contigu.

A L'ENCAN.

Succession de Patrick Ryan.

No 67,500—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans

PAR FRIEDRICHS & REDERSHEIMER—Geo. G. Friedrichs encanteur—Bureau No 832 rue Commune—MARDI, le 9 août 1904, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un jugement rendu en cour ouverte le 17me jour de juin 1904, et signé en Cour ouverte le 23me jour de juin 1904 par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division D, dans la succession ci-dessus intitulée les propriétés foncières ci après décrites, à savoir—

1° La désirable magasin et résidence en bois à deux étages Nos 1300 et 1302 rue Touro à l'encoignure de la rue Urquhart, contenant grand magasin et entrepôts galeries et sept chambres, hangar citerne, etc., dans la cour, plus complètement décrit comme suit, à savoir Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Touro Urquhart Villeré et Bourbon comme lot A d'après un arpentage fait par C. Milo Williams député voyer de ville, le 21 mars 1904, lequel dit lot A mesurant 34 pieds de face à la rue Touro sur une profondeur et façade de 90 pieds à la rue Urquhart.

2° Le morceau de choix à bâtir contigu décrit comme un certain lot de terre et désigné par la lettre B sur le susdit plan d'arpentage situé dans le Troisième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Touro, Urquhart, Villeré et Bourbon. Ledit lot B mesurant d'après cela 30 pieds de face à la rue Touro, la même largeur pieds le fond par une profondeur de 85 pieds entre lignes parallèles. Le lot B ci contigu ou et A lot est une partie d'un lot autrefois connu comme lot No 2.

Conditions Comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1904 en 1904 au dessus du prix de l'adjudication, et faire un dépôt de 10 pour cent comptant pour la vente. Les actes de vente pardevant W. F. Brewer, notaire, aux frais de l'acquéreur.

3 juil—9 10 17 24 31—août 7 14

ANNONCE JUDICIAIRE

Attention Capitalistes et Spéculateurs.

La Splendide Propriété Commerciale en Briques à Trois Etages.

Avec mansarde Nos 613 et 615 rue Bienville avec bâtisses et améliorations au fond, connue comme les Nos 310 & 314 passage de la Bourse.

(Land et Improvements Magnificent Cost et Business Property de $1,000,000.

In re John Friedrich et al vs les mineurs Friedrich

No 73,743—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans

PAR FRIEDRICHS & REDERSHEIMER—Geo. G. Friedrichs encanteur—Bureau No 832 rue Commune—MARDI le 2 août 1904 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, dans cette ville, il sera vendu positivement à l'enchère publique, en vertu et conformément à un jugement et ordre rendu en cour ouverte le 22me jour de juin 1904 et signé en cour ouverte le 23me jour de juin 1904 par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District Div B pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, les propriétés foncières de valeur décrites à savoir Le magasin substantiel en briques à trois étages avec grande mansarde centralement situé Nos 613 et 615 rue Bienville avec bâtisses L. dans le fond, Nos 310, 312 et 314 Passage de la Bourse près complètement décrite comme suit à savoir

1° Tout et particulièrement ce certain lot de terre ensemble avec les bâtisses en briques et autres améliorations qui s'y trouvent droits voies et privilèges y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé, se trouvant et étant dans la rue Bienville, entre la rue de Chartres et le Passage de la Bourse et mesurant en mesure américaine, 31 pieds 6 pouces de face à la rue Bienville incluant le corridor en commun comme il est indiqué sur un plan fait par L. Surgi, le 10me jour de mars 1845 et déposé en l'étude de Félix Grima, ancien notaire comme plan No 104, sur une profondeur de 81 pieds, plus ou moins étant la même propriété qui fut acquise par John Friedrich par acte pardevant Félix Grima ancien notaire le 3 avril 1845 et enregistré dans le livre des transferts 38, fol 191 et 2ème une certaine portion de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent droits, voies privilèges servitudes et dépendances y appartenant, située dans cette ville, dans l'ilet borné par le Passage de la Bourse, les rues Bienville, Chartres et Dublin et mesurant 48 pieds 2 pouces de face au Passage de la Bourse par 49 pieds 4 pouces de profondeur entre lignes égales et parallèles, mesure américaine d'après le plan 293, et déposé en l'étude de Théodore Troyol, ancien notaire. Ladite portion de terre est composée de trois lots Nos 67, 68 et 69, et étant la même propriété qui fut acquise par John Friedrich par acte pardevant Théodore Guyot ancien notaire le 7 mai A. D. 1857, et enregistrée dans le livre des transferts 75, folio 102.

Le magasin en briques à trois étages avec mansarde, Nos 613 et 615 rue Bienville ayant vaste magasin et corridor au rez-de-chaussée, avec de vastes appartements au-dessus et étant connu autrefois comme la Salle Collatée et est bien installée pour Club ou pour autre objet commercial. La bâtisse en briques Nos 310, 312 et 314 Passage de la Bourse est occupée par l'Imprimerie Philippe, sous un bail expirant le 30 avril 1909.

Ces splendides propriétés commerciales seront offertes en bloc et présentent une occasion pour placement d'une grande promesse spéculatrice, étant sur la route directe de la rue du Canal, et à un ilet seulement de la nouvelle bâtisse publique et maison de Cour de $1,000,000. Ils sont de fait situés dans le centre commercial de cette ville et les valeurs seront toujours permanentes et productives. Aucun autre placement ne pourra offrir de plus grandes possibilités avec la certitude de capacité productive présente.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, la balance, s'il y en a, en un crédit de un et deux ans pour des billets de l'acquéreur portant 7 0/0 d'intérêt par an du jour de l'adjudication jusqu'au paiement final, et garantis par hypothèque et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue et toutes les autres clauses usuelles de sécurité, incluant 5 0/0 honoraires d'avocat, et l'acquéreur devant payer au-dessus et en plus du prix de l'adjudication toutes les taxes pour l'année 1904 et faire un dépôt comptant de 10 0/0 du prix d'achat au moment de l'adjudication pour vente.

Acte de vente pardevant Robert P. Upton, notaire, aux frais de l'acquéreur.

2 juil—2 3 10 17 24 31—août 1 2

AVIS AUX CREANCIERS.

Dans l'affaire du Receiver de la Chas J. Schmidt Art Furniture Manufacturing Company.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 72 722 Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons s'il en est non pourquoi et pourquoi le compte final présenté par M. F. Hollander receiver de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—E. Howard McCaleb, Kiward McCaleb Jr. avocats.

10 juil—10 14 19

Téléphonez—

J. GARLICK,

L'UNIQUE AFFICHEUR.

Les meilleurs tableaux, localités résultats.

Bureau 633 Place Commerciale
Rév—Les

VENTES A L'ENCAN.

E. S. Cobb.

Installation de Laiterie à l'Encan,

La Propriété de S. Escat, successeur de Clément Escat, à l'encoignure des rues Urquhart et Gordon.

VENDREDI, le 15 juillet, à 11 heures A. M., à savoir :

20 vaches Holstein et Jersey, un taureau, 3 chevaux 2 wagons à lait 1 wagon à fourrage, mangeoire à manger 2 jeux de harnais, 1 lot de bidons à lait et tout ce qui appartient à la laiterie.

L'acquéreur achetant la plus grande partie du stock aura la clientèle

Conditions de la vente—Toutes les sommes au-dessous de $100.00, comptant, les sommes au-dessus de $100.00 en un crédit de 90 jours avec bonne sécurité. Pas de limite pour les cars Dauphine pour la vente.

1er juil—5t Bureau 225 rue Gravier E. S. COBB, Encanteur

Albert Paul.

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une collection de valeur de

LIVRES DE LOI

Et Meubles de Bureau, consistant en

Un pupitre avec couvercle roulant tables chaises dossier pour documents 15 Warnicke book section 7 eventail électrique, Smith Premier Typewriter et divers

Succession de Jonathan N. Luce.

No 72,871—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C

PAR ALBERT PAUL, Encanteur—Bureau 336 rue Carondelet JEUDI le 21 juillet 1904, à 11 heures a.m., sur les lieux, No 142 rue Caron Ilet, près Tchoupitoulas, vente à un ordre de l'Honorable John St Paul, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C daté le 11 juillet 1904 pour le compte de la succession de Jonathan N. Luce, il sera vendu à l'enchère publique une collection de livres de loi de valeur consistant de Standard authorities, meubles de bureau pour Smith Premier Typewriter et divers

Conditions—Comptant.

10 juil—10 17 24 31

ANNONCE JUDICIAIRE

Emplacement de Valeur pour Manufacture,

Comprenant cette étendue de terre de chemin faisant face au Chemin Coquillé de la rue Washington et au Chemin de Fer de l'Illinois Centre

Succession de Alfred S. Fairbairn

No 71 020—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans Division A

PAR ALBERT PAUL, Encanteur—Bureau 336 rue Carondelet—JEUDI le 12 août 1904 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne, il sera vendu à l'entière publique, en vertu de et conformément à un jugement rendu par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division A daté le 23 juin 1904 dans la succession de Alfred Fairbairn, cette vente à l'enchère publique.

Une certaine portion de terre dans cette ville, autrefois dans District de cette ville, bornée au nord par le Chemin Coquillé de la rue Washington et au Chemin de Fer de l'Illinois Centre, à l'ouest par la rue Lowerline et à l'est par le point d'intersection du chemin de fer de l'Illinois Centre avec le chemin coquillé de la rue Washington ci dans forme triangulaire et mesurant environ 700 pieds au chemin coquillé de la rue Washington environ 350 de profondeur et convergeant à un point à l'est moins cette partie désignée sur devis et plan comme lot No 24 et ilet No 4 et un certain lot vendu à un Estelle mesurant 30 pieds de face au Chemin Coquillé de l'avenue Washington sur 120 pieds de profondeur, ledit lot devant être mesuré commençant à une distance de 120 pieds de l'encoignure de la rue Lowerline et du Chemin Coquillé de l'avenue Washington, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent comprenant un grand cottage bâtisses de laiterie etc.

Conditions—Comptant. Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Théodore Spitzfaden notaire. L'acquéreur devant déposer 10 0/0 au moment de l'adjudication.

L. De Porter, avocat.

10 juil—10 17 24 31—août 7 11

Stroudback & Stern

—oo—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Splendide cottage double, No 2350 2352 rue Annonciation, entre les rues Premier et Soraparu. Succession de Mme Marie Kohlmann, veuve en première noce de Gerhard Meyer, et veuve en seconde noce de Henry Bomer. Cour Civile de District Division, paroisse d'Orléans No 72 655 et 72 673 consolidées

PAR STROUDBACK & STERN—Leonard L. Stern encanteur—JEUDI le 11 août 1904 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de Cour signé le 2 juillet 1904, par l'Hon. John St Paul, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division C dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée à savoir—

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans la quatrième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Annonciation Chippewa Première et Soraparu, désigné comme lot No onze (11) de l'ilet cinquante neuf (59) et mesurant trente (30) pieds de face à la rue Annonciation sur cent vingt pieds (120) trois (3) pouces et cinq lignes (5") de profondeur. Les améliorations comprenant un joli cottage double en bois couvert en ardoises, retiré du trottoir avec un joli grillage en fer sur le devant et contenant chaque côté 4 chambres, galerie citerne, hangar, etc., cour en Schillinger loué pour $12 par mois.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur la portion de crédit s'il y en a en un crédit de un et deux ans devant être représentée par et démontrée par des billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, portant sept pour cent 7 0/0 d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantis par hypothèque spécial et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue avec la clause de non aliénando et toutes les causes usuelles de sécurité, 5 pour cent 5 0/0 honoraires d'avocat en cas de procès ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance devant être transférée au porteur des billets et l'acquéreur devant payer et assumer au dessus et en plus du montant de son encherie toutes les taxes de la propriété dues et exigibles dans l'année 1904 et faire un dépôt de 10 pour cent comptant au moment de l'adjudication.

L'acte de vente devant être passé pardevant E. A. Parsons, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Aussi—Le même jour et en ordre immédiatement après que la propriété foncière sera vendue il sera offert un lot de meubles de maison maintenant situé au No 416 rue Philip.

Conditions—Comptant.

Edgar M. Cullen, avocat.

10 juil—10 17 24 31—août 7 11

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de W. W. Washburn

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 73 158—Division E—Attendu que Frank Zenger a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu W. W. Washburn, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—W. R. Springfellow, avocat. 8 juil—8 12 17